

## PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 30 août 2018, à 12 h 30, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents :

- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président
- M. Guy Dumoulin, conseiller à la Ville de Lévis
- M. Harold Noël, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans
- Mme Marie-Josée Savard, conseillère à la Ville de Québec

Est absent :

- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président

Sont également présents :

- M. Marie-Josée Couture, secrétaire corporative
- M. Robert Masson, directeur général et trésorier

En l'absence du président de la CMQ, M. Gilles Lehouillier, vice-président du comité exécutif, ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

### Adoption de l'ordre du jour

#### **Résolution n° E-2018-79**

- Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant :
  - 4AT) 4 – Voyage d'études à Boston organisé par l'Association des urbanistes et aménagistes municipaux du Québec

Adoptée à l'unanimité

### Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 juin 2018

#### **Résolution n° E-2018-80**

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 juin 2018.

Adoptée à l'unanimité

### Contrat de location d'un photocopieur

#### **Résolution n° E-2018-81**

- Autoriser la location d'un photocopieur Toshiba e-Studio 5506AC, au coût mensuel de 164,70 \$ (taxes en sus) pour 39 mois, selon les modalités accordées par le fournisseur Toshiba.

Référence : Rapport décisionnel du 30 août 2018  
Certificat trésorerie : CT-2018-39  
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

## Contrat d'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants

### **Résolution n° E-2018-82**

- Accepter les conditions de renouvellement de l'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants de la Communauté métropolitaine de Québec soumise par AIG pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 1<sup>er</sup> octobre 2019, au coût de 23 324 \$ plus taxe, pour une couverture de 5 M\$ comprenant une franchise de 25 000 \$;
- Autoriser le trésorier à signer tous les documents afférents à la conclusion du présent contrat.

Référence : Rapport décisionnel du 30 août 2018  
Certificat trésorerie : CT-2018-40  
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

## Octroi d'un mandat de services professionnels

### **Résolution n° E-2018-83**

- Accorder un mandat de services professionnels à la firme Gravel Bernier Vaillancourt avocats pour représenter la Communauté métropolitaine de Québec, afin de préserver ses droits et défendre ses intérêts dans le cadre des procédures judiciaires déposées contre elle à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

Référence : Rapport décisionnel du 30 août 2018  
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

## Politique de placement et rendement des placements

### **Résolution n° E-2018-84**

- Prendre acte de l'*Analyse de la répartition et du rendement des placements de la Communauté métropolitaine de Québec au 14 août 2018*, préparée par Desjardins Caisse du personnel municipal Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 30 août 2018  
Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

## Mon fleuve et moi – Renouvellement de l'entente

### **Résolution n° E-2018-85**

- Accorder une contribution financière de 10 000 \$ répartie sur les années budgétaires 2018 et 2019 pour la poursuite, durant l'année scolaire 2018-2019, du projet *Mon fleuve et moi* de la Fondation Monique-Fitz-Back. Cette somme sera prise à même le budget « honoraires professionnels ».

Référence : Rapport décisionnel du 30 août 2018  
Certificat trésorerie : CT-2018-41  
Responsable : Communications

Adoptée à l'unanimité

Demande d'avis du MAMOT concernant le projet de règlement n° 283-2018 de la MRC de Lotbinière modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé

### **Résolution n° E-2018-86**

- Informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) que :
  - la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que les modifications proposées dans le projet de règlement n° 283-2018 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Lotbinière ne portent atteinte à aucune des stratégies ou objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement;
  - le présent avis vaudra également pour le règlement final à être éventuellement adopté par la MRC de Lotbinière dans la mesure où il portera sur les mêmes objets.
- Transmettre au MAMOT copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 30 août 2018  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Demande d'avis du MAMOT concernant le projet de règlement n° 286-2018 de la MRC de Lotbinière modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé

### **Résolution n° E-2018-87**

- Informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) que :
  - la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que les modifications proposées dans le projet de règlement n° 286-2018 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Lotbinière ne portent atteinte à aucune des stratégies ou objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement;
  - le présent avis vaudra également pour le règlement final à être éventuellement adopté par la MRC de Lotbinière dans la mesure où il portera sur les mêmes objets.
- Transmettre au MAMOT copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 30 août 2018  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Demande d'avis du MAMOT concernant le projet de règlement n° 287-2018 de la MRC de Lotbinière modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé

**Résolution n° E-2018-88**

- Informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) que :
  - la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que les modifications proposées dans le projet de règlement n° 287-2018 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Lotbinière ne portent atteinte à aucune des stratégies ou objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement;
  - le présent avis vaudra également pour le règlement final à être éventuellement adopté par la MRC de Lotbinière dans la mesure où il portera sur les mêmes objets.
- Transmettre au MAMOT copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 30 août 2018

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Voyage d'études à Boston organisé par l'Association des urbanistes et aménagistes municipaux du Québec

**Résolution n° E-2018-89**

- Dans le cadre de la révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec, autoriser M. Denis Jean, directeur général adjoint à l'aménagement du territoire, au transport et à la mobilité, à effectuer un voyage d'études à Boston, du 24 au 28 octobre 2018, organisé par l'Association des urbanistes et aménagistes municipaux du Québec;
- Autoriser le remboursement des frais relatifs à ce séjour (transport, hébergement, repas et activités) de M. Jean selon les règles administratives usuelles.

Référence : Rapport décisionnel du 30 août 2018

Certificat trésorerie : CT-2018-46

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Gestion des matières résiduelles – Projet pilote sur la récupération dans les écoles

**Résolution n° E-2018-90**

- Octroyer un mandat de services professionnels à l'agence Imédia pour la création d'outils promotionnels, dans le cadre d'un projet pilote dans les écoles, pour une somme de 5 691,26 \$ (taxes incluses), le tout conformément à l'offre de service du 21 août 2018;
- Autoriser une dépense maximale de 15 000 \$ (taxes incluses) pour la reproduction, l'impression et l'acquisition de divers outils promotionnels, dans le cadre d'un projet pilote de récupération des contenants dans les écoles.

Référence : Rapport décisionnel du 30 août 2018  
Certificat trésorerie : CT-2018-42  
Responsable : Environnement – Gestion des matières résiduelles

Adoptée à l'unanimité

### Renouvellement des licences pour les logiciels en géomatique Esri Canada

#### **Résolution n° E-2018-91**

- Autoriser le renouvellement annuel pour les licences de logiciels en géomatique auprès de la firme Esri Canada, au coût de 34 128,82 \$ (taxes incluses) pour la période du 10 octobre 2018 au 9 octobre 2019.

Référence : Rapport décisionnel du 30 août 2018  
Certificat trésorerie : CT-2018-43  
Responsable : Géomatique et technologies de l'information

Adoptée à l'unanimité

### Stratégie de développement des activités agricoles et agroalimentaires 2017-2025 - Projet 1.1 « Un Grand Marché branché » - Octroi de contrats pour la captation d'images pour intégration dans les bornes numériques

#### **Résolution n° E-2018-92**

- Dans le cadre du projet 1.1 « Un Grand marché branché » de la *Stratégie de développement des activités agricoles et agroalimentaires 2017-2025* du Forum des élus de la Capitale-Nationale, autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à octroyer un ou des contrats de services professionnels à un vidéaste et/ou photographe pour constituer une banque d'images photographiques et de vidéos (avec captation par drone), pour une somme maximale de 15 000 \$ (taxes en sus).

Référence : Rapport décisionnel du 30 août 2018  
Certificat trésorerie : CT-2018-44  
Responsable : Agroalimentaire

Adoptée à l'unanimité

### Entente agroalimentaire 2017-2019 - Projet 4.2 « Camp d'entraînement agroalimentaire de la Capitale-Nationale » - Modification d'une résolution

#### **Résolution n° E-2018-93**

- Abroger la résolution n° E-2018-51;
- Dans le cadre du projet 4.2 « Camp d'entraînement agricole de la Capitale-Nationale » de l'*Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2017-2019*, autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à conclure un protocole d'entente avec l'Université Laval pour la mise en œuvre du projet pilote « Camp d'entraînement agricole de la Capitale-Nationale », d'une durée de 16 mois (sept. 2018 à déc. 2019), pour la somme de 135 000 \$ (taxes incluses).

---

## PROCÈS-VERBAL

- 6 -

Référence : Rapport décisionnel du 30 août 2018  
Certificat trésorerie : CT-2018-45  
Responsable : Agroalimentaire

Adoptée à l'unanimité

Les résolutions n<sup>os</sup> E-2018-79 à E-2018-93, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) GILLES LEHOULLIER  
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE  
SECRÉTAIRE CORPORATIVE